SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Unlimited TURBO Warrant CALL ("TURBO LONG") relatif au BEL20® Index

ISIN: DE000SD3F280 / **WKN**: SD3F28 / **Mnémonique**: GT12S
INITIATEUR: Société Générale / www.warrants.com / appeler le +33 (0) 1421 36844 pour en savoir plus
AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR: Autorité des Marchés Financiers (AMF) & Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), France, est chargée du contrôle de Société Générale en ce qui concerne ce document d'informations clés
DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS: 2 mars 2024
EMETTEUR: Société Générale Effekten GmbH / **GARANT:** Société Générale

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est une obligation au porteur régie et interprétée par le droit allemand. La formation du produit est soumise au droit des Pays-Bas.

Durée

Ce produit n'a pas de terme prédéterminé. Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté, ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Date d'exercice. L'initiateur peut résilier le produit de façon ordinaire à une Date d'expiration ordinaire. Le produit expirera si un Cas de Désactivation se produit.

Objectifs

Ce produit est conçu pour vous conférer un droit spécifique selon des conditions prédéfinies. Vous participerez, de manière disproportionnée (avec un effet de levier), à toutes les tendances de cours de l'Actif sous-jacent.

Les possibilités pour le rachat du produit sont les suivantes:

a. Si, pendant la Période de contrôle, le cours de l'Actif sous-jacent n'a jamais été inférieur ou égal à la Barrière désactivante applicable, vous percevrez la Valeur de rachat qui correspond au (i) montant par lequel le Cours de référence du sous-jacent à la Date de valorisation dépasse le Prix d'exercice applicable à la Date de valorisation multiplié par (ii) le Ratio.

b. Si, pendant la Période de contrôle, le cours de l'Actif sous-jacent a été au moins une fois inférieur ou égal à la Barrière désactivante applicable (Cas de Désactivation), la Valeur de rachat déterminée à la discrétion raisonnable de l'Initiateur pourra être égale à zéro.

Le Prix d'exercice est ajusté tous les jours par un Prix d'Ajustement qui comporte un composant financier assumé par l'Initiateur du fait de l'effet de levier du produit. Le Prix d'Ajustement comprend un intérêt spécifique au marché en plus d'une prime de risque déterminée par l'Initiateur à sa discrétion raisonnable. La Barrière désactivante est ajustée tous les jours. En outre, lors du versement d'un dividende par l'Initiateur d'un titre de l'indice, le Prix d'exercice et la Barrière désactivante applicables seront réduits d'un montant qui prend en compte le dividende payé, net de tout impôt ou autres frais.

Pour les besoins des calculs, un point d'indice est égal à 1,00 EUR.

Vous n'avez aucun droit sur un composant de l'Actif sous-jacent (par exemple, paiements de dividendes, droits de vote).

Actif sous-jacent:	BEL20® Index (ISIN BE0389555039)
Promoteur de l'indice:	Euronext N.V.
Devise de l'Actif sous-jacent:	points d'indice
Cours de référence:	Dernier niveau de l'Actif sous-jacent déterminé et publié par le Promoteur de l'indice pour un jour Ouvré donné (niveau de clôture officiel).
Ratio:	0,005
Prix d'exercice:	2 852,940612 points d'indice (au 2 mars 2024)
Barrière désactivante:	2 940,00 points d'indice (au 2 mars 2024)
Période de contrôle:	Période entre la Date de lancement et la Date de valorisation (incluses).
Cours correspondant pendant la Période de Contrôle:	Niveau de l'Indice tel que déterminé et publié par le Promoteur de l'indice.

Devise du produit (Devise d'émission):	Euro (EUR)
Date de lancement:	1 février 2021
Date de valorisation:	Dans le cas d'une résiliation: Date d'exercice Dans le cas d'une résiliation ordinaire: Date de résiliation ordinaire
Date d'exercice:	Le dernier Jour ouvré de paiement en mars, juin, septembre et décembre de chaque année à laquelle le produit est valablement résilié.
Type d'exercice:	Bermudes (l'exercice peut avoir lieu à chaque Date d'exercice)
Unité minimale d'exercice:	1 produit
Date d'expiration ordinaire:	Le dernier Jour ouvré de paiement en mars, juin, septembre et décembre de chaque année à laquelle le produit est valablement résilié.
Type de produit:	CALL
Type de règlement:	Numéraire
Date de règlement:	Cinquième Jour ouvré de paiement suivant la date de valorisation.

L'émetteur dispose d'un droit de résilier le produit sans préavis en cas d'événement extraordinaire. Les événements extraordinaires peuvent être, entre autres, l'arrêt par le Promoteur de l'indice du calcul de l'Actif sous-jacent, les modifications de la loi, les événements fiscaux et l'impossibilité pour l'émetteur de mener à bien les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, la valeur de résiliation peut être considérablement inférieure au prix d'achat. Il est même possible que l'investissement soit entièrement perdu. Vous supportez également le risque que le produit soit rappelé par anticipation à un moment qui ne vous est pas favorable, et vous pourrez uniquement réinvestir la valeur résiduelle selon des conditions moins favorables.

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné aux particuliers ayant pour objectif une participation amplifiée aux variations de prix et/ou de la couverture avec un horizon d'investissement à court terme. Ce produit est un produit destiné aux clients disposant de connaissances avancées et/ou d'une expérience dans les produits financiers et les marchés financiers. L'investisseur pourra supporter des pertes (jusqu'à la perte totale du montant investi) et n'attache pas d'importance à la protection du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de référence. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**1 jour calendaire (période de référence)**
Exemple d'investissement:		**EUR 10 000**
Scénarios:		**Si vous sortez après la période de détention recommandée**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé)	EUR 3 439 -65,6%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé)	EUR 8 108 -18,9%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé)	EUR 8 641 -13,6%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé)	EUR 9 125 -8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scenarios présentés représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations.

QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si l'Emetteur fait défaut, vous ne pourrez réclamer toute somme impayée qu'auprès de Société Générale (le Garant). Si Société Générale fait défaut ou est en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Si les dettes senior non privilégiées (visées à l'article L 613-30-3-1-3° du Code Monétaire et Financier) de Société Générale font l'objet de mesures au regard de la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne (bail-in), par réduction de la dette jusqu'à zéro, conversion en titres de capital (actions) ou report de maturité, votre créance sur l'Emetteur peut être réduite au montant en principal et/ou intérêts qui seraient dus aux porteurs des titres et/ou à la valeur des titres de capital ou d'autres titres ou autres engagements de Société Générale ou d'autres personnes qui seraient livrés aux porteurs des titres si ceux-ci avaient été émis directement par Société Générale et avaient donc eux-même été l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez les notations de Société Générale sur https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%)
- EUR 10 000 sont investis

	Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts totaux	EUR 1 378
Incidence des coûts (*)	14,8%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage est calculé en tenant compte du coût total de la période, divisé par le montant de l'investissement et ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	EUR 696
Coûts de sortie	Ces coûts sont déjà déduits du prix que vous recevez.	EUR 680
Coûts récurrents liés à la période de détention recommandée		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,02% de la valeur de votre investissement par rapport à la période de détention recommandée. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels.	EUR 2

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 1 jour calendaire (période de référence)

Il est impossible de formuler une recommandation personnalisée concernant la période de détention. Du fait de son effet de levier, le produit réagit aux moindres fluctuations du cours de l'Actif sous-jacent, ce qui entraîne des pertes ou des profits sur des périodes imprévisibles. Toute recommandation personnalisée concernant la période de détention constituerait une information erronée pour les investisseurs qui spéculent. Pour les investisseurs achetant le produit à des fins de couverture, la période de détention dépend de l'horizon de couverture de chaque investisseur.

Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Date d'Exercice, en transmettant un avis d'exercice indiquant les produits concernés à l'agent payeur. Vous devez en instruire la banque dépositaire responsable de l'ordre de transfert des produits indiqués. Une fois la résiliation effective, vous percevrez une Valeur de remboursement, comme détaillé dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Si vous devez résilier ou vendre le produit avant la fin de la période de détention recommandée, les sommes que vous percevrez pourraient être (considérablement) inférieures aux sommes que vous auriez obtenues autrement.

Cotation du marché	Euronext Access Paris	**Taille minimale des opérations**	1 produit
		Cotation de prix	Cotation par unité

L'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement compromis(e) ou complètement impossible en cas de situation particulière du marché ou de perturbations/défaillances techniques.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Toute réclamation concernant la personne qui apporte des conseils sur le produit ou qui le vend peut être déposée directement auprès de cette personne par le biais du site Internet concerné.

Toute réclamation concernant le produit ou la gestion du produit par l'émetteur de ce produit peut être déposée par écrit (courrier ou message électronique) à Société Générale, à l'adresse suivante SOCIETE GENERALE, Regulatory Information Department, 17 cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX, FRANCE, adresse électronique info@sgbourse.fr ou www.warrants.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'information clé est disponible en ligne à l'adresse www.warrants.com. Ce document peut faire l'objet de mises à jour depuis sa date de publication. Le prospectus, ses éventuels suppléments et les conditions définitives sont publiés sur le site de la Société Générale (www.warrants.com; prospectus et compléments dans la rubrique Legal documents / Prospectuses; conditions définitives en entrant l'ISIN dans le champ de recherche puis dans la rubrique Documentation), le tout conformément aux exigences légales. Afin d'obtenir des informations plus détaillées - et en particulier des précisions sur la structure et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devez lire ces documents.